

Séance ordinaire
Tenue le 2 avril 2024
à 19 h 30 à l'édifice municipal

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Madame la conseillère	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Jean Simard
	Claude Paquet

Est absente

Madame la conseillère	Caroline Chayer
-----------------------	-----------------

Est également présente :

Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption des procès-verbaux**
- 2.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024
- 3 Lecture et adoption des comptes du mois**
- 3.1** Adoption de la liste des dépenses du 1er mars 2024 au 31 mars 2024 au montant de 133 513.33 \$
- 4 Lecture de la correspondance**
- 4.1** Demande au gouvernement fédéral de conclure rapidement le renouvellement de la TECQ
- 5 Administration**
- 5.1** Autorisation d'une dépense de 19 270 \$ pour les avenants # 00041 et #00035 en réponse aux directives ME-04 et ME-05, en lien avec les travaux de l'édifice municipal
- 5.2** Abandon du branchement de l'école et affectation du crédit au paiement des dépassements de coûts relatifs aux travaux de l'édifice municipal.
- 5.3** Offre de deux bourses d'études de 250\$ chacune pour les étudiants résidant à Ferland-et-Boilleau
- 5.4** Affectation du solde de 12 396.93 \$ du règlement d'emprunt # 230-2023 au paiement du remboursement en capital
- 6 Travaux publics**
- 6.1** Autorisation d'une dépense de 250 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition d'une vanne de déversement
- 6.2** Autorisation d'une dépense de 2035 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de fleurs pour la saison estivale 2024
- 6.3** Autorisation d'une dépense maximale de 5000 \$ pour le nettoyage printanier des rues
- 6.4** Autorisation d'une dépense de 1477.45 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de vêtements et matériel de sécurité pour les employés
- 7 Hygiène du milieu**
- 7.1** Autorisation d'une dépense de 757.54 \$ pour l'achat d'une pompe doseuse de chlore sur le réseau d'aqueduc du camping du Petit lac Ha! Ha!
- 8 Urbanisme**
- 8.1** Nomination de madame Jennifer Tremblay-Ouellet, à titre d'assistante de l'inspecteur municipal pour une durée déterminée
- 9 Sécurité publique**
- 9.1** Aucun
- 10 Loisirs culture et vie communautaire**
- 10.1** Appui à la municipalité de Saint-Félix-d'Otis pour la rénovation de leur école
- 10.2** Demande d'aide financière dans l'enveloppe PSPS pour le mois de l'arbre
- 10.3** Appui au comité de relance du dépanneur de Boilleau dans leur demande de soutien financier au volet 2 -soutien à la compétence de développement local et régional du FRR
- 10.4** Aide financière de 275\$ au comité de relance du dépanneur pour les frais de constitution d'une coopérative
- 11 Rapport des comités et informations**
- 11.1** Demande d'aide financière dans l'enveloppe PSPS pour la création d'une coopérative pour la relance du dépanneur
- 11.2** Demande d'aide financière dans l'enveloppe PSPS de la municipalité pour le Festif du Kayak
- 12 Affaires diverses**
- 12.1** Aucun
- 13 Période de questions**
- 14 Levée de l'assemblée**

- 1 Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 64-04-2024

Ouverture de la séance à:

19:30

Il est proposé par

Janic Gagnon

Appuyé par

Samuel Choquette

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

64-04-2024

- 2 Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024**
Résolution # 65-04-2024
 Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.
- 65-04-2024**
Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Jean Simard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit accepté tel que présenté.
- 3 Lecture et adoption des comptes du mois**
- 3.1 Adoption de la liste des dépenses du 1er mars 2024 au 31 mars 2024 au montant de 133 513.33 \$**
Résolution # 66-04-2024
Considérant que conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général, dresse chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu'un journal des factures à payer, en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites :
- 66-04-2024**
Considérant que, conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;
Il est proposé par: Claude Paquet
Appuyé par : Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil
Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal pour la période du 1er au 31 mars 2024
 Pour un montant total de 133 513.33 \$
- 4 Lecture de la correspondance**
- 4.1 Demande au gouvernement fédéral de conclure rapidement le renouvellement de la TECQ**
Résolution # 67-04-2024
ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;
- ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;
- ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;
- ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;
- ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;
- ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;
- ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;
- ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);
- PAR CONSÉQUENT,**
Il est proposé par: Claude Paquet
Appuyé par : Samuel Choquette
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.
- 67-04-2024**
QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise aux ministres à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

5 Administration

5.1 Autorisation d'une dépense de 19 270 \$ pour les avenants # 00041 et #00035 en réponse aux directives ME-04 et ME-05, en lien avec les travaux de l'édifice municipal

Résolution # 68-04-2024

Considérant que des travaux majeurs de remplacement de l'entrée électrique et du système de ventilation, de conversion du système de chauffage, de modernisation de l'éclairage et d'installation d'une génératrice sont en cours à l'édifice municipal;

Considérant le contrat, au montant de 604 997.93 \$ accorder à l'entreprise Projectam pour la réalisation de ce contrat;

Considérant les directives ME-04 et ME-05 émises par la firme Ambioner pour le déplacement des panneaux de distribution ;

Considérant les avenants numéro 35 et 41, aux montants respectifs de 5 871.74 \$ et 13 398.22 \$, présentés par l'entrepreneur;

Considérant les commentaires de l'ingénieur au dossier qui auront pour effet de diminuer les coûts présentés aux avenants;

Considérant que le montant prévu au budget du projet inclut une somme pour pallier les imprévus;

Pour ces motifs

68-04-2024

Il est proposé par:

Grégoire Girard

Appuyé par :

Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

D'autoriser la dépense supplémentaire maximale de 19 270 \$, étant entendu que le montant sera revu à la baisse, en fonction de la réponse de l'entrepreneur aux commentaires de l'ingénieur.

5.2 Abandon du branchement de l'école et affectation du crédit au paiement des dépassements de coûts relatifs aux travaux de l'édifice municipal.

Résolution # 69-04-2024

Considérant que des travaux majeurs de remplacement de l'entrée électrique et du système de ventilation, de conversion du système de chauffage, de modernisation de l'éclairage et d'installation d'une génératrice sont en cours à l'édifice municipal;

Considérant le contrat, au montant de 604 997.93 \$ accorder à l'entreprise Projectam pour la réalisation de ce contrat;

Considérant que les travaux de branchement de l'école avaient pour but l'utilisation du gymnase de l'école à titre de centre d'hébergement en cas d'urgence et que cet objectif ne pourra pas être

Considérant les dépassements de coûts, des travaux de l'édifice municipal, survenus à la suite des directives;

Considérant la directive ME-06 émise par la firme Ambioner pour l'abandon de raccordement de la génératrice existante à l'école St-Gabriel;

Considérant que cette directive résultera en l'obtention de crédits de l'entrepreneur et du sous-traitant en électricité.

Pour ces motifs

69-04-2024

Il est proposé par:

Jean Simard

Appuyé par:

Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

D'abandonner le projet de branchement de l'école St-Gabriel à la génératrice actuelle.

5.3 Offre de deux bourses d'études de 250\$ chacune pour les étudiants résidant à Ferland-et-Boilleau

Résolution # 70-04-2024

Considérant que le conseil désire aider et encourager nos jeunes à poursuivre leurs études

Considérant que le trajet, entre la municipalité et les établissements d'enseignement postsecondaires, engendre des frais de transport élevés pour les étudiants;

Pour ces motifs

70-04-2024

Il est proposé par:

Janic Gagnon

Appuyé par:

Jean Simard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

D'accorder la distribution de deux bourses d'études de 250\$ chacune, par tirage au sort le 6 mai 2024.

- 5.4 **Affectation du solde de 12 396.93 \$ du règlement d'emprunt # 230-2023 au paiement du remboursement en capital**
Résolution # 71-04-2024
Considérant le règlement d'emprunt de 190 000 \$ pour l'achat de véhicules pour les travaux public
Considérant le solde disponible de 12 396.93\$ d'un règlement d'emprunt fermé, et le remboursement en capital de 14 800 \$ prévu le 28 août 2024;
Considérant l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux qui prévoit que le solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé peut être affecté au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt;
Pour ces motifs;
Il est proposé par: Janic Gagnon
Appuyé par : Grégoire Girard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.
D'affecter le solde disponible de règlement d'emprunt fermé # 230-2023 de 12 396.96\$ au remboursement en capital prévu en août 2024.
- 71-04-2024
- 6 **Travaux publics**
- 6.1 **Autorisation d'une dépense de 250 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition d'une vanne de déversement**
Résolution # 72-04-2024
Considérant que les employés municipaux réalisent l'entretien des chemins municipaux ;
Considérant l'importance de maintenir les équipements en bon état de fonctionnement;
Considérant la soumission obtenue de l'entreprise Nutrinor Ferme & Maison pour une vanne de déversement au montant de 250 \$ plus les taxes applicables.
Pour ces motifs
Il est proposé par: Jean Simard
Appuyé par: Claude Paquet
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.
Que le conseil municipal autorise la dépense de 250\$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une vanne de déversement.
- 72-04-2024
- 6.2 **Autorisation d'une dépense de 2035 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de fleurs pour la saison estivale 2024**
Résolution # 73-04-2024
Considérant que la municipalité désire présenter une image agréable et accueillante à sa population et à ses visiteurs et que l'aménagement paysager est un facteur important dans l'atteinte de cet objectif,
Considérant que la firme Les serres Desjardins nous a soumis une offre pour la confection de jardinières et de bacs à fleurs au montant de 2035 \$ plus taxes;
Pour ces motifs
Il est proposé par: Samuel Choquette
Appuyé par: Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.
Que le Conseil municipal autorise la dépense relative aux bacs à fleurs pour un montant total de 2035.00 \$, plus les taxes applicables.
- 73-04-2024
- 6.3 **Autorisation d'une dépense maximale de 5000 \$ pour le nettoyage printanier des rues**
Résolution # 74-04-2024
Considérant l'accumulation de sable qui a lieu au cours de la période hivernale sur les routes;
Considérant qu'il y a lieu annuellement de procéder à un nettoyage des rues;
Considérant que l'offre de service de l'entreprise Inter-cité construction au taux horaire de 165\$ est la plus avantageuse;
Pour ces motifs
Il est proposé par: Grégoire Girard
Appuyé par : Claude Paquet
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.
D'accepter l'offre de service de l'entreprise Inter-cité construction, au taux horaire de 165 \$, totalisant une dépense maximale de 5000\$.
- 74-04-2024
- 6.4 **Autorisation d'une dépense de 1477.45 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de vêtements et matériel de sécurité pour les employés**
Résolution # 75-04-2024
Considérant que la municipalité se préoccupe de la santé et sécurité de ses employés;
Considérant l'importance pour la santé et la sécurité des employés d'avoir à leur disposition des chaussures et des vêtements adéquats en fonction des conditions météorologiques;
Considérant les soumissions obtenues des entreprises, LCR vêtements et chaussures et Broderie Hélène ;
Pour ces motifs
Il est proposé par: Jean Simard
Appuyé par: Grégoire Girard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.
D'autoriser une dépense au montant de 1477.45 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de diverses pièces de vêtements et chaussures de sécurité chez les fournisseurs sus mentionnés.
- 75-04-2024

- 7 Hygiène du milieu**
- 7.1 Autorisation d'une dépense de 757.54 \$ pour l'achat d'une pompe doseuse de chlore sur le réseau d'aqueduc du camping du Petit lac Ha! Ha!**
- Résolution # 76-04-2024**
- Considérant** la nécessité de l'entretien et du remplacement des équipements affectés au traitement de l'eau potable;
- Considérant** les soumissions obtenues de différents fournisseurs et la volonté du conseil de procéder à l'achat local;
- Pour ces motifs**
- Il est proposé par:** Grégoire Girard
- Appuyé par:** Janic Gagnon
- Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du Conseil.
- D'accepter** la soumission d'Atlantis Pompelac et d'autoriser la dépense de 757.54 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'une pompe doseuse de chlore pour le camping Petit Lac Ha! Ha!
- 76-04-2024
-
- 8 Urbanisme**
- 8.1 Nomination de madame Jennifer Tremblay-Ouellet, à titre d'assistante de l'inspecteur municipal pour une durée déterminée**
- Résolution # 77-04-2024**
- Considérant** que l'inspecteur municipal en poste effectue environ 10 heures de travail par
- Considérant** qu'il y a lieu d'effectuer une tournée d'inspection du territoire et qu'il est pertinent d'ajouter du personnel pour effectuer cette tâche;
- Considérant** que le conseil juge pertinent de confier cette tâche à madame Jennifer Tremblay-Ouellet qui est disponible avant l'ouverture de la saison de camping;
- Pour ces motifs**
- Il est proposé par:** Claude Paquet
- Appuyé par:** Samuel Choquette
- Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du Conseil.
- Que** le conseil désigne madame Jennifer Tremblay-Ouellet à titre d'assistante de l'officier municipal sur le territoire de Ferland-et-Boilleau et que cette nomination soit effective immédiatement jusqu'au 30 juin 2023;
- 77-04-2024
-
- 9 Sécurité publique**
- 9.1 Aucun**
- 10 Loisirs culture et vie communautaire**
- 10.1 Appui à la municipalité de Saint-Félix-d'Otis pour la rénovation de leur école**
- Résolution # 78-04-2024**
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est en croissance depuis plusieurs années, ce qui entraîne un accroissement de la fréquentation scolaire;
- ATTENDU QUE** l'infrastructure de l'école Saint-Félix est vétuste et ne correspond plus aux besoins des élèves;
- ATTENDU QUE** le manque de locaux pose des enjeux d'entreposage pour les équipements de plein air, pour l'aménagement d'une bibliothèque ou pour l'accueil des professionnels et
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a toujours investi dans son école, soit pour l'achat d'équipements, pour la gestion de la garderie scolaire ou l'offre de terrains municipaux pour les activités scolaires;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a réalisé un sondage auprès des parents qui démontre clairement que l'agrandissement de l'école Saint-Félix est une priorité pour ceux-ci;
- Pour ces motifs,**
- Il est proposé par:** Jean Simard
- Appuyé par:** Claude Paquet
- Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du Conseil.
- QUE** la municipalité de Ferland-et-Boilleau accorde son appui aux demandes de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis pour l'agrandissement de son école primaire.
- 78-04-2024
-
- 10.2 Demande d'aide financière dans l'enveloppe PSPS pour le mois de l'arbre**
- Résolution # 79-04-2024**
- Demande d'aide financière à même le fonds PSPS pour le mois de l'arbre**
- Considérant** que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire organiser une fête du mois de l'arbre.
- Considérant** qu'année après année, on constate une excellente participation à ces activités;
- Considérant** que le Fonds PSPS permet aux municipalités de demander une aide financière pour tenir une telle activité;
- Considérant** que le coût de l'activité est évalué à 1 167 \$ et que la mise de fonds de la municipalité sera de 167\$;
- Pour ces motifs,**
- Il est proposé par:** Claude Paquet
- Appuyé par:** Jean Simard
- Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du Conseil.
- De demander** à la MRC du Fjord-du-Saguenay à même le PSPS, une aide financière de 1000 \$ pour les activités du mois de l'arbre 2024.
- D'autoriser** la dépense de 167\$ à même le budget de fonctionnement;
- D'autoriser** madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.
- 79-04-2024

- 10.3 Appui au comité de relance du dépanneur de Boilleau dans leur demande de soutien financier au volet 2 -soutien à la compétence de développement local et régional du FRR**
- Résolution # 80-04-2024**
- Considérant** que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- Considérant** que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt du projet;
- Considérant** que le projet de relance du dépanneur de Boilleau a été présenté à la municipalité par le comité provisoire de relance du dépanneur;
- Considérant** que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière, au montant de 100 000 \$
- Pour ces motifs,**
- 80-04-2024 Il est proposé par:** Jean Simard
- Appuyé par:** Janic Gagnon
- Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du Conseil.
- Que** le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau appuie la demande d'aide financière du comité provisoire de relance du dépanneur de Boilleau, dans le cadre du volet 2 de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
- De nommer** madame Josée-Anne Lévesque à titre de signataire de l'entente de financement
- 10.4 Aide financière de 275\$ au comité de relance du dépanneur pour les frais de constitution d'une coopérative**
- Résolution # 81-04-2024**
- Considérant** qu'en octobre dernier, le seul dépanneur sur le territoire de Ferland-et-Boilleau a fermé ses portes;
- Considérant** que cette fermeture a laissé les citoyens sans approvisionnement en denrées de base à moins de 30 km;
- Considérant** qu'un groupe de citoyens s'est mobilisé autour du projet de relance d'un service de dépanneur;
- Considérant** que la municipalité, a accepté avec l'aide de partenaires, d'assumer les coûts d'une étude de faisabilité et que cette étude, réalisée par le réseau Ici Coops en collaboration avec le comité temporaire de relance du dépanneur, démontre la faisabilité et la viabilité d'un tel service;
- Considérant** que le comité désire poursuivre son implication dans le projet et qu'un appui financier au montant de 275 \$ plus les taxes applicables est demandé pour la création de la coopérative de solidarité du dépanneur;
- Pour ces motifs,**
- 81-04-2024 Il est proposé par** Claude Paquet
- Appuyé par** Samuel Choquette
- Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du Conseil.
- D'autoriser** le remboursement de la dépense de 275\$ au comité de relance du dépanneur à même le budget de fonctionnement.
- 11 Rapport des comités et informations**
- 11.1 Demande d'aide financière dans l'enveloppe PSPS pour la création d'une coopérative pour la relance du dépanneur**
- Résolution # 82-04-2024**
- Considérant** qu'en octobre dernier, le seul dépanneur sur le territoire de Ferland-et-Boilleau a fermé ses portes;
- Considérant** que cette fermeture a laissé les citoyens sans approvisionnement en denrées de base à moins de 30 km;
- Considérant** qu'un groupe de citoyens s'est mobilisé autour du projet de relance d'un service de dépanneur;
- Considérant** que la municipalité, a accepté avec l'aide de partenaires, d'assumer les coûts d'une étude de faisabilité et que cette étude, réalisée par le réseau Ici Coops en collaboration avec le comité temporaire de relance du dépanneur, démontre la faisabilité et la viabilité d'un tel service;
- Considérant** que le comité désire poursuivre son implication dans le projet et qu'un appui financier au montant de 1100\$ plus les taxes applicables est demandé pour l'accompagnement de la Coopérative de développement du Québec (CDRQ) dans la création de la coopérative de solidarité du dépanneur;
- Considérant** que le Fonds PSPS permet aux municipalités de demander une aide financière pour ce type de projet;
- Pour ces motifs,**
- 82-04-2024 Il est proposé par** Grégoire Girard
- Appuyé par** Janic Gagnon
- Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du Conseil.
- De demander** une aide financière de 1 039 \$ dans l'enveloppe PSPS ;
- D'assumer** une somme de 115.89 \$ à même le budget de fonctionnement;
- D'autoriser** madame la directrice générale, greffière-trésorière, Nancy Girard, à signer les documents au nom de la municipalité;

11.2 Demande d'aide financière dans l'enveloppe PSPS de la municipalité pour le Festif du Kayak

Résolution # 83-04-2024

Relative à la demande d'aide financière, pour l'activité kayak

Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire soutenir le comité loisirs et écotourisme qui organise l'activité rendez-vous Festif du Kayak Ha! Ha!

Considérant que l'activité en est à sa cinquième année et devient un levier touristique important pour notre milieu;

Considérant que la participation est en croissance depuis la toute première année, et que le comité désire célébrer la cinquième édition avec de nouvelles activités;

Considérant que le Fonds Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) permet aux municipalités de demander une aide financière pour tenir une telle activité;

Considérant que le budget total de l'activité est de 10 390\$ et que l'aide demandée dans l'enveloppe PPS est de 2 000 \$

Pour ces motifs,

83-04-2024

Il est proposé par:

Janic Gagnon

Appuyé par :

Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

De déposer une demande d'aide financière de 2 000 \$ dans l'enveloppe PPS de la municipalité à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

De nommer madame la directrice générale, greffière-trésorière Nancy Girard, signataire de l'entente

12 Affaires diverses

12.1 Aucun

13 Période de questions

14 Levée de l'assemblée

Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés

20:05

84-04-2024

Il est proposé par

Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

Que la séance soit levée

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, greffière-trésorière et directrice générale